

# De Source Sûre



## Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

Par les temps qui courent, ou tout semble négatif, crise, morosité, inquiétude..., je souhaite insuffler à tous mes concitoyens un courant d'optimisme et de dynamisme.

Ainsi, notre commune, après d'importantes réalisations, présente à ce jour un budget parfaitement stable.

D'une part, je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts communaux pour cette année.

D'autre part de nombreux projets sont à l'étude, notamment l'amélioration du stationnement dans la rue des grottes par la création d'un parking, et l'implantation d'une nouvelle bibliothèque, lieu de rencontre et de convivialité.

Également, la mise en chantier de la deuxième tranche des travaux de restauration de l'église.

Enfin, je termine en vous faisant part de l'ouverture du site Internet de Vaugines. [www.vaugines.fr](http://www.vaugines.fr)

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un excellent été.

Philippe AUPHAN

	pages
<i>Conseils municipaux</i>	2
<i>Les associations</i>	12
<i>Comité des fêtes</i>	15
<i>Les infos...</i>	16
<i>Joies et peines</i>	15
<i>Réglementation du feu</i>	16
<i>Déchèterie</i>	18
<i>A votre service...</i>	21

# Conseils municipaux

## ► Comptes rendus de février à avril 2013

### ◆ **Demande d'avis du CTP sur une modification du temps de travail d'un adjoint technique en charge de la cantine scolaire.**

L'ouverture de la cantine scolaire implique une réorganisation des services et il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le comité technique paritaire est saisi pour :

- 1- la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 19 heures par semaine,
- 2- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet pour une durée de 25 heures 30 par semaine.

### ◆ **Adhésion au service de documentation et d'informations juridiques du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale.**

Le recours au Service documentation et d'informations juridiques du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse implique une adhésion qui permettrait à la collectivité de bénéficier d'une assistance juridique et de la réception des actualités périodiques ainsi que de dossiers thématiques sur demande.

Un taux de cotisation additionnelle à 0,10 % est demandé pour l'adhésion à ce service (taux actuel 0,7%).

Accord du conseil.

### ◆ **Adoption des restes à réaliser en dépenses d'investissement sur les budgets 2012**

La clôture du budget d'investissement 2012 intervenant le 31 décembre 2012, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes avérées n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2013 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 214 040,00 €.

- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 106 942,00 €.

- le montant des dépenses d'investissement du budget annexe eau et assainissement à reporter ressort à 25 656,00 €.

- le montant des recettes d'investissement du budget annexe eau et assainissement ne fait ressortir aucun report.

### ◆ **Dotation des Territoires Ruraux pour l'année 2013**

M. le Maire propose de demander la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'aménagement du village réalisés par la Maison des Métiers et du Patrimoine. Ces travaux consistent en :

- création d'un mur de soutènement et accès espace vert entrée de village pour 18 351,00 €
- création d'un local à poubelles à proximité de l'Église pour 3 925,21 €

Le conseil municipal décide de solliciter l'aide maximale, soit 7 796,67 €.

### ◆ **Eau et assainissement Adhésion à l'application des titres payables par carte bancaire sur Internet pour les factures eau et assainissement**

La direction générale des finances publiques propose aux usagers un nouveau mode de paiement en ligne pour le règlement des titres dont ils sont redevables. Ce mode de paiement est gratuit et sans frais bancaires pour les usagers. Cependant, le coût pour la commune s'élève à 0,10 € + 0,25% du montant par opération.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir la possibilité aux usagers de procéder au règlement des titres dont ils sont redevables pour le service eau et assainissement via le service de paiement des titres par carte bancaire sur Internet.

#### ◆ Remboursement des charges du personnel

Le personnel communal est partiellement affecté au service de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal avait fixé le montant du remboursement au budget général par le budget annexe eau et assainissement à 6 000 €.

Ce montant sera actualisé sur la base du coût réel tel qu'il ressort du compte administratif de l'exercice précédent. Considérant que l'agent en charge de cette activité consacre 25 % de son temps de travail au service de l'eau et de l'assainissement, 25 % du coût de cet agent (salaires + charges) seront affectés au budget annexe eau et assainissement.

#### ◆ Travaux sur le réseau

Projets de travaux sur le réseau d'eau potable :

- Extension du réseau sur 650 mètres le long de la départementale 56 afin de raccorder 7 habitations existantes.

Ces travaux sont estimés à 31 589,67 € HT.

- Maillage du réseau sur 30 mètres par la mise en place d'une conduite en fonte de diamètre 100 entre le cours Saint Louis et le chemin des Magnans pour un montant de 3 835,81 €

L'aide de l'agence de l'eau est sollicitée pour 10 627,64 € et celle du département pour 7 439,35 € au titre du dispositif de remise à niveau des équipements des communes rurales (ex-FNDAE). L'extension sera réalisée sous réserve de l'obtention des financements.

### Révision des tarifs

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2013 sont fixés comme suit :

DETAIL	< 150 m <sup>3</sup>	150 à 300 m <sup>3</sup>	> 300 m <sup>3</sup>
Abonnement semestriel	36,00 €	36,00 €	36,00 €
Consommation en m <sup>3</sup>	0.90 €	1.18 €	1.69 €
*Redevance pour pollution en m <sup>3</sup> (tarif fixé par l'agence de l'eau)	0.280 €	0.280 €	0.280 €
*Redevance prélèvement nappe en m <sup>3</sup>	0.078 €	0.078 €	0.078 €

### Tarifs assainissement

DETAIL	
Abonnement semestriel	23.00 €
Consommation en m <sup>3</sup>	0.80 €
*Redevance pour modernisation des réseaux en m <sup>3</sup> (tarif fixé par l'agence de l'eau)	0.150 €

\* redevance reversée à l'Agence de l'Eau

### Tarifs eau hôtel

DETAIL	< 150 m <sup>3</sup>	150 à 1300 m <sup>3</sup>	> 1300 m <sup>3</sup>
Consommation en m <sup>3</sup>	0.60 €	1.00 €	1.50 €

◆ **Approbation compte de gestion 2012 service eau et assainissement.**

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, sous réserve du visa du Comptable Général.

◆ **Compte administratif 2012 et affectation du résultat service eau et assainissement**

	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Inv.	39 436,04		3 150,64	42 586,68
Fonc.	94 822,23	13 592,96	31 777,64	113 006,91

Ce résultat doit être minoré du déficit enregistré dans les restes à réaliser en investissement à la clôture de l'exercice 2012, pour un montant 25 656,00 €

Le résultat de clôture 2012, compte tenu des restes à réaliser est de :

– Investissement : 16 930,64 €

– Fonctionnement : 113 006,91 €

Le conseil municipal décide d'affecter en investissement la somme de 30 000 € pour financer les besoins 2013 et de reporter en fonctionnement la somme de 83 006,91 €

◆ **Durée amortissement des immobilisations du budget eau et assainissement**

Divers travaux 1997-2004	20 066,58 €	10 ans
Schéma directeur d'assainissement 1999	23 036,85 €	5 ans
Schéma directeur d'eau potable 2010	41 381,60 €	10 ans
Petits travaux d'aménagement 2006	4 724,20 €	5 ans
Fiabilisation réseau d'eau potable 2012	23 799,20 €	20 ans
Synoptique sécurité station d'épuration 2012	1 421,44 €	5 ans
Travaux protection de la source 2011-2012	35 386,77 €	10 ans
Travaux station d'épuration 2004-2006	20 824,00 €	47 ans

◆ **Budget 2013 service eau et assainissement**

Le budget est présenté en équilibre.

Section de fonctionnement : 212 346,95 €

Section d'investissement : 397 982,47 €

◆ **Tarif du raccordement au réseau eau chemin de Faraud**

Le tarif du raccordement est fixé à 1 250 euros HT et à 625 euros HT pour les raccordements pour lesquels il n'y a pas besoin de regard.

◆ **Convention de mise à disposition du personnel et des locaux de l'école à l'association Li grigri de Trescamp pour le centre de loisirs sans hébergement des vacances d'avril**

L'accueil de loisirs Li Grigri de Trescamp est une structure intercommunale itinérante. A chaque session, elle s'installe dans une école différente de la communauté de communes, ce qui permet une organisation variée des sessions.

A l'individualité des villages s'ajoute la période de l'année, chaque saison étant plus ou moins propice à certains types d'activités.

Par la signature d'une convention qui fixe la durée et les conditions de la mise à disposition gratuite

des locaux de l'école et du personnel pour la préparation des repas, la commune décide de soutenir la poursuite de ses objectifs par l'association.

♦ **Demande de subvention au Conseil Général au titre des amendes de police**

Le Conseil décide de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Aménagement d'un plateau traversant sur la RD 45 en entrée ouest de la commune :

- Réalisation des rampants en pavés type GERPAV

- Éclairages publics

Les travaux sont estimés à 18 670,00 € HT. Ils seront engagés en 2013

♦ **Convention maîtrise d'ouvrage avec les monuments historiques - approbation du plan de financement pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de l'église**

La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de consolidation de l'église est en cours de réalisation.

La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux a été estimée à 220 200 € HT, honoraires compris. Cette opération a été inscrite au programme 2013 de restauration des monuments historiques, l'État apportera une subvention de 110 000 €, représentant 50 % du montant HT. La Région sera sollicitée à hauteur de 20 % et le département à hauteur de 10 % de la dépense HT.

La deuxième tranche de travaux et son plan de financement sont approuvés pour un montant de 220 200 €.

♦ **Approbation du périmètre art L-111-6 du code de l'urbanisme**

Notre commune dispose d'un patrimoine architectural et de paysages non protégés dont il est souhaitable de conserver le caractère. L'intérêt de Vaugines repose sur les paysages que propose l'entité paysagère « Pays d'Aigues », ainsi que sur son patrimoine bâti.

Sont inclus dans le périmètre article L.111-6-2 du code de l'urbanisme les parties du territoire Vauginois correspondant à la sous entité paysagère

« Le village et ses abords » ainsi que celles incluses dans l'entité paysagère « Luberon » pour l'importance qu'elles tiennent dans l'horizon des vues.

L'église Saint-Barthélemy, le cimetière désaffecté et la place de l'église avec ses arbres restent soumis à la gestion des sites classés.

A l'intérieur de ce périmètre, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.111-6-2 ne s'applique pas et les règles prévues par le POS demeurent opposables.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

– de délimiter un périmètre en application du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L-111-6-2 du code de l'urbanisme.

– d'approuver le périmètre joint en annexe à la présente délibération qui fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Les annexes du POS seront mises à jour pour intégrer ce périmètre.

♦ **Renouvellement de la convention d'entretien des vergers et des oliviers**

La convention d'entretien des vergers et des oliviers communaux avec M. Michel Alamelle est renouvelée pour un coût annuel de 1 250 € et une durée de trois ans.

♦ **Achat de liseuses pour la bibliothèque**

Une subvention couvrant 80% de la dépense sera sollicitée auprès de la Préfecture de



Région dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation (concours relatif aux bibliothèques) d'équipement et de services numériques pour l'achat de 5 liseuses et d'un abonnement à la bibliothèque numérique l'Alinéa, pour un coût hors taxe de 1 524,32 €.

La charge revenant à la commune s'élèvera à 304.86 € + la TVA.

## Aménagement des rythmes scolaires

Les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires sont exposées par Philippe Auphan. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013. Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous. Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

### La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement (sans changement) sur 9 demi-journées au lieu de 8 ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin (ou samedi matin) à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.



A ces 24 heures d'enseignement s'ajouteront des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

De plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

Ces activités périscolaires resteront facultatives comme elles le sont actuellement, l'heure de sortie à 16h30 demandée par l'Éducation nationale n'est qu'une recommandation et non une obligation.

Les maires ainsi que les conseils d'école auront la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013, dans le respect des principes posés par le décret. Ces projets, élaborés en concertation avec tous les membres de la communauté éducative, pourront concerner la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatifs. Ils seront transmis au Directeur académique des services de l'éducation nationale dans le courant du troisième trimestre de cette année scolaire.

Possibilité est ouverte de différer d'une année l'entrée en application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Une discussion s'engage qui souligne notamment le risque d'inégalité des offres qui seront fonction des capacités financières des communes et des ressources culturelles et sportives accessibles.

Par ailleurs, les incertitudes concernant l'encadrement des activités d'une part, les financements d'autre part, justifient un report de la date d'effet de la réforme. Si la collectivité fait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle peut certes prétendre aux incitations financières annoncées, mais celles-ci ne couvriraient sans doute pas l'ensemble des dépenses à engager et ne seraient acquises que pour la prochaine année scolaire.

Le dialogue et la concertation menés avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, font clairement ressortir le souhait de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme, ce qui rejoint l'avis des conseillers municipaux présents.

Dans ces conditions, le Conseil décide de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

Une commission de travail est constituée, elle est composée de :

- Madame Ghislaine BRUNIER
- Madame Corinne LE BRUN FREDDI
- Madame Marie Claire MAURIZOT
- Monsieur Pierre ALAMELLE

---

◆ **Désignation des délégués au syndicat d'électrification de Vaucluse**

Monsieur Philippe AUPHAN et madame Ghislaine BRUNIER sont désignés comme représentants titulaires  
Monsieur MALLEM Mohamed et madame Marie-Claire MAURIZOT comme représentants suppléants

◆ **Désaffectation et aliénation du chemin de Catoye**

Par délibération en date du 5 octobre 2012, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de *Catoye* situé en bordure de la RD 56 en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 janvier 2013 au 29 janvier 2013.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil décide :

- de désaffecter le chemin rural dit de *Catoye*, d'une longueur de 90 m en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 10 000 euros.
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété

---

◆ **Approbation du compte de gestion du budget général de la commune**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, sous réserve du visa du Comptable Général.

◆ **Vote du compte administratif 2012 du budget général et affectation des résultats au BP 2013**

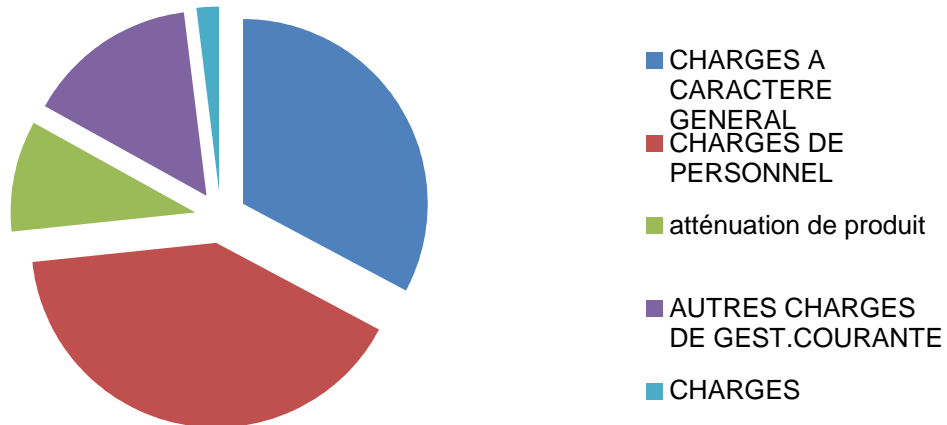
Les résultats de l'année 2012 peuvent se résumer ainsi :

## Fonctionnement

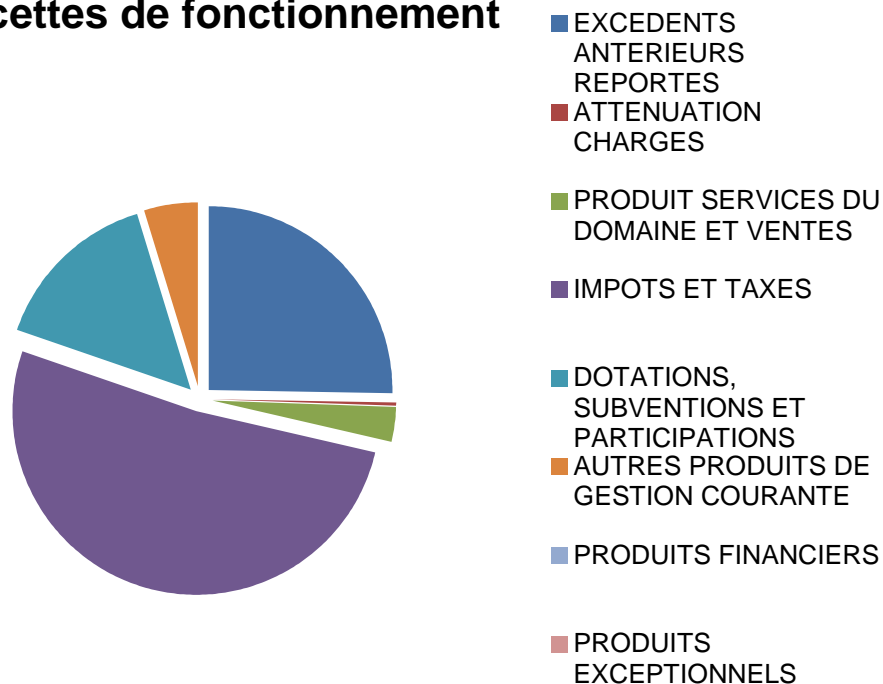
Dépenses	Recettes
Total dépenses 471 499,11	Total recettes 571 804,51

### Résultats de l'année 2012

#### Réalisations dépenses de fonctionnement



#### Réalisations recettes de fonctionnement





## Investissement

Dépenses	Recettes
<b>Total dépenses réelles d'investissement 441 594,86</b>	<b>Total recettes réelles 601 210,00</b>

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -119 068,05€

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 192 414,86€

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 159 615,14 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 100 305,40 €

### Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 214 040,00€

En recettes pour un montant de : 106 942,00€

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 66 550,91€

Le conseil municipal décide d'affecter 100 000,00 € en section d'investissement et de reporter 192 720,26€ en section d'investissement.

### Vote des quatre taxes

#### Le taux des taxes directes locales reste inchangé pour 2013

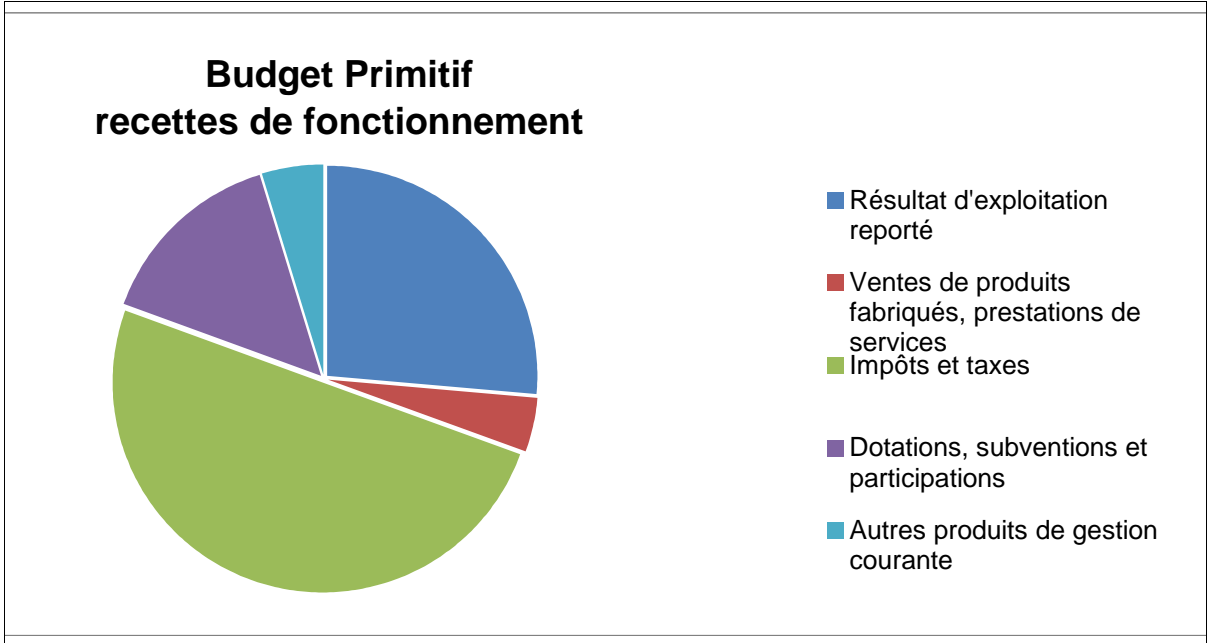
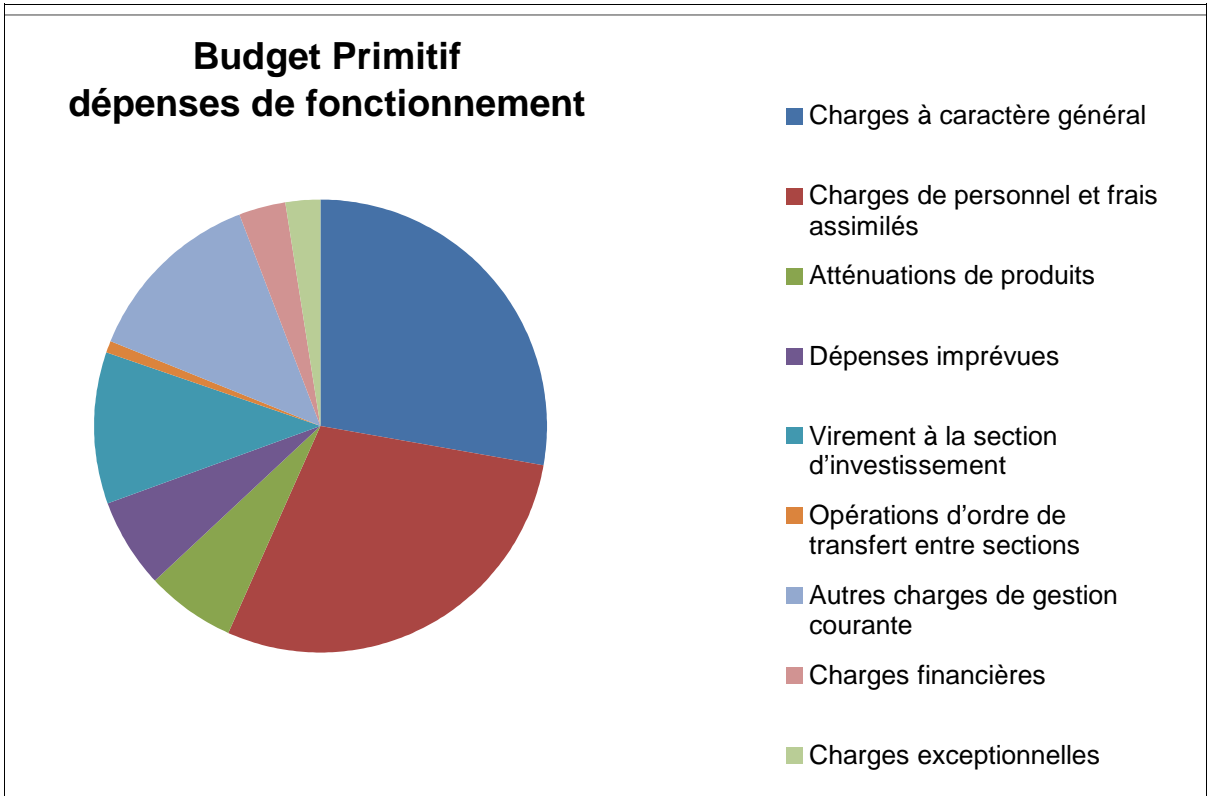
- taxe d'habitation : 18.53 %
- taxe foncière (bâti) : 9.82 %
- taxe foncière (non bâti) : 42.20 %
- Cotisation foncière des entreprises : 32.73 %

## Vote du budget primitif 2013

Le budget est voté par chapitre en **section de fonctionnement** et en **section d'investissement**

Pour tous renseignements sur le vote du budget 2013 vous pouvez vous procurer tous les documents nécessaires en mairie.

◆ **Budget de fonctionnement : 731 011,26 €**



**◆ Budget d'investissement : 593 814.02 €****Investissements prévus**

- Plateau traversant sur la RD 45
- Chemin des Garrigues et rue de la Fontaine
- Aménagement accès handicapés mairie et maison commune
- Achat de columbariums et abris pour le cimetière
- Travaux église (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche)
- Aménagement du parking face à l'épicerie
- Frais d'étude pour l'aménagement d'une nouvelle bibliothèque
- Logiciel de la mairie
- Ordinateur pour la directrice de l'école
- Aménagement pour les containers poubelles allée de l'église

**Provenances des recettes**

- de l'autofinancement
- des subventions
- du remboursement du FCTVA
- des taxes d'urbanisme

**◆ Questions diverses :**

**M**ise en place d'un service public d'assainissement autonome, la commission « eau et assainissement » travaille sur le règlement de ce nouveau service

---

**Le maire reçoit le vendredi après midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous**  
**La mairie est ouverte au public : mardi-jeudi-vendredi de 13 h 30 à 17 h et le mercredi de 9 h à 12 h**  
**Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51**  
**Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr**

# Les associations

## ► Lire à Capello

Depuis le début de l'année 2013 plusieurs manifestations ont eu lieu :

- des causeries sur « l'aliment végétal » et « mon Amérique à moi »
- d'intéressantes rencontres littéraires : une soirée curieuse avec la lecture : « les larmes de Clytemnestre » par l'auteur , Marie Pierre Cattino, une lecture à l'occasion de "une heure pour la terre" à la bougie par Yamina Martinez d'extraits du livre "l'ombre du vent" de Carlos Zafon, et aussi une lecture avec les trois voix d'Estelle, Martin et Elisabeth du « Grand Cahier » d'Agota Kristof.

La désormais traditionnelle (cela fait la troisième édition) opération "dis-moi dix mots" a donné lieu à plusieurs rencontres soit à Vaugines, soit à Cabrières d'Aigues. Trente textes ont été rédigés autour des 10 mots proposés par la délégation de la langue française chaque année. Notre recueil final est en cours d'impression et sera disponible à la bibliothèque bientôt.

Comme l'avait décidé l'Assemblée Générale du 26 janvier 2013, un projet concernant la lecture numérique et l'acquisition de cinq liseuses électroniques subventionnées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles a été élaboré et présenté.

Nous attendons la réponse de la DRAC . Ces liseuses de format d'un livre de poche peuvent stocker plusieurs ouvrages gratuits

### Les projets 2013

Virginie, la Présidente de Lire a Capello, revient fin mai, et avec elle une conférence sur les hirondelles en juin.

- Une exposition sur "les femmes célèbres" vues à travers les timbres aura lieu en juin et une

(disponible sur des sites spécialisés en livres électroniques) et des livres récents que l'on achèterait.

Elles seront prêtées aux lecteurs intéressés avec le ou les ouvrages de leur choix.



Beaucoup de livres nous ont été donnés par la Bibliothèque Départementale de Prêt, mais aussi par des particuliers ; ce qui nous permet de renouveler notre fonds.

Des ateliers avec les jeunes ont eu lieu le mercredi avec Elisabeth et Jocelyne. Cette année notre équipe de jeunes a travaillé à la réalisation d'un livre grand format d'après celui de Léo Linni « Alexandre et la souris mécanique » Tout a été fabriqué : les planches de dessins et la mise en couleurs, et pour vous faire partager leur travail, ils organisent une présentation orale de toute l'histoire, le mercredi 5 juin à la bibliothèque. Pour tout public : petits et grands.

La BDP a créé un portail qui est une source d'information sur les livres disponibles. à la BDP [www.bdp.vaucluse.fr](http://www.bdp.vaucluse.fr). Par ailleurs, les lecteurs peuvent consulter le catalogue des ouvrages des sept bibliothèques de la Communauté de Communes des Portes du Luberon sur le site [www.biblilub.fr](http://www.biblilub.fr) .

Notre collaboration avec les 7 bibliothèques se poursuit et nous recevons régulièrement des lecteurs de notre communauté de communes. Pour 2014 nous préparons ensemble un projet collectif.

présentation sera faite par la conférencière Michelle Bitton.

- A partir du 15 juillet Mijo Abel, peintre, et Geneviève Metge, poète, présenteront leurs œuvres autour d'une exposition commune et de soirées lectures.

**Si vous voulez être tenu au courant des manifestations indiquez votre adresse e-mail et nous vous enverrons nos informations : [bibliotheque@vaugines.net](mailto:bibliotheque@vaugines.net) et consultez le blog des lecteurs de Vaugines : <http://lireacapello.wordpress.com> .**

**Bibliothèque place Capello, rue Vieille 04 90 77 28 13**

**Horaires d'ouverture : Mardi et jeudi 16 h à 18 h - Mercredi 16 à 19 h - Samedi 15 à 17 h (horaire d'hiver, à partir du changement d'heure) ou 17 à 19 h (horaire d'été)**

# ► Les amis de St. Barthélemy

## Restauration de l'église de Vaugines : Où en sommes-nous ?

### Chacun le sait :

Notre église est *le seul patrimoine commun à tous les Vauginois*.

La structure du bâtiment est dégradée.

Une étude préalable de mise en sécurité, assainissement et consolidation a été réalisée : Le montant des travaux s'élève à plus de 500 K€ !

L'association « Les amis de l'église Saint Barthélemy », convaincue que ce patrimoine est le meilleur lien entre les cultures, les générations, le passé et le futur, s'est donnée deux objectifs principaux :

1. Animer le site par des manifestations artistiques et culturelles,
2. Susciter un mécénat populaire et recueillir des fonds pour aider à sa restauration.

### Où en sommes-nous ?

#### 1. Travaux :

##### 1.1 Activités terminées :

- L'étude préliminaire,
- L'estimation des travaux de restauration,
- Les appels d'offre,
- Les dépouillements et les mises à niveau techniques,
- La sélection des entreprises réalisatrices des travaux.



##### 1.2 Activités en cours d'achèvement :

La tranche 1 des travaux de restauration, débutée au mois de février, est en cours d'achèvement : Il s'agit principalement des travaux de : Reprise des fondations des Façades Nord / Est / Création d'un réseau enterré de collecte des eaux pluviales / Reprise des sols Nord / Est par la création d'une calade / Rejointoiement des murs de cimetière.

##### 1.3 Activités à lancer :

La tranche 2 des travaux de restauration devrait être engagée cette année durant le deuxième semestre 2013. Il s'agira principalement des travaux de : Reprise des parties hautes / Pierre de taille / Couverture / Cloches / Paratonnerre.

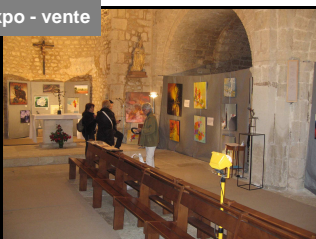
## Manifestations

Cette année 2013, nouveau record pour l'association !

14 manifestations, avec une libre participation des spectateurs, ont été ou seront programmées :

**Dimanche 25 janvier** : Récital lyrique Anne-Marie Castanet et Damien Daret

Expo - vente



**Samedi 13 avril** : Chants « Polyphonies du monde » par les ateliers "Loucine et Compagnie",

**Samedi 18 mai** : Concert de jazz par le groupe ELIZA,

**Samedi/Dimanche 25/26** : Exposition/vente d'œuvres d'art,



Jazz

**Samedi 08 juin** : Chorale le chœur de la vallée d'Aigues,

**Dimanche 16 juin** : Repas sur le parvis de l'église : Couscous,

**Samedi 06 juillet** : Récital lyrique de Sandrine Devester-Bruno,

**Vendredi 02 août** : Récital de piano d'Alain Escudero.

Samedi 10 août : (Projet) Conférence de G. Brouhot,  
 Samedi 24 août : (projet) récital de guitare classique, flamenco et viole de gambe par Elie Ossipovitch,  
 Dimanche 15 septembre : Repas sur le parvis de l'église (Paëlla),  
 Samedi 05 octobre : Chorale Canteperdrix de Mazan,  
 Novembre : (projet) Récital de chants russes  
 Dimanche 08 décembre : Concert Gospel par les Kaliangesisters

Les membres de l'association tiennent à remercier pour leur générosité tous les contributeurs qui ont soutenu notre action par leur implication.

Si vous souhaitez participer à notre action, votre don fera l'objet d'un reçu fiscal que vous recevrez en retour. Il vous permettra de déduire de vos impôts 66% du montant de votre don.

Pour en savoir plus sur notre association, nous avons créé un site Internet :  
<http://eglisevaugines.1s.fr/>

*« L'action n'apporte pas toujours le bonheur, mais il n'est pas de bonheur sans l'action »*

## ► "Place des Arts"

### Inscription à l'Atelier Peinture

Contacteur : Association Place de Arts  
 Jocelyne Bertin-Morawiak - Tel : 06 21 14 76 53

Atelier de 9h 30 à 11 h à Vaugines 84160  
 Les lundis matins pour les adultes  
 Les mercredis matins pour les enfants  
 Les samedis matins pour les adolescents  
 En stages en téléphonant au 06 21 14 76 53 (juin - juillet - août)



## ► Les champs du chant

### Atelier de chant à Vaugines, tous les jeudis de 18H30 à 20H, à la maison commune

L'atelier est destiné à toutes les personnes qui souhaitent découvrir leur voix, chanter avec "**une voix libérée**", contacter leur créativité, se faire plaisir en chantant des chants du monde sacrés et profanes, et/ou aussi à ceux qui souhaitent utiliser le chant comme facteur de bien-être et d'épanouissement.

On peut être débutant ou avoir déjà chanté en chorale ou avoir pris des cours de chant.

Pas besoin de connaître le solfège, l'apprentissage des chants se fait par transmission orale.

Il faut juste apporter son envie de découverte et sa bonne humeur.

**Renseignements : Les champs du chant@gmail.com, ou 07 70 33 72 25**

## ► L'atelier broderie

Tous les lundis et les jeudis de 14 h à 17 h , à l'ancienne école, venez broder, tricoter, ou coudre , c'est un bon moyen de se connaître de discuter et recréer un "esprit village"...

Pour renseignements : contacter Corinne LE BRUN-FREDDI  
Tél. 06 09 34 81 45 - Courriel : lebrun.freddi@orange.fr



## ► Yoga

Cours à Vaugines ancienne école : Jeudi : 19h30 – 21h - Vendredi : 10 h – 11 h30

Renseignements : Clélia Mouton - c-mouton@orange.fr Tel : 06 45 53 95 34

## ► École de Vaugines

La directrice prend dès à présent les inscriptions des futurs petits élèves . Demander un rendez-vous et se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Les élèves de l'école de Vaugines, de la maternelle au CP, présenteront leur spectacle musical

"M.Merlin et les Astronomites" vendredi 7 juin à 20h au théâtre de Pertuis.

Ce spectacle sera l'aboutissement d'une année de travail autour des aliments et de l'éducation à la santé, et d'interventions en musique sous la direction de Manon leur jeune professeur.



Nous vous rappelons que nous sommes "centre de collecte" des piles usagées et des bouchons plastique pour financer des projets.

**Pensez donc à nous déposer ces objets recyclables.**



## ► Comité des fêtes

*Venez nombreux...*

**Voici le programme des festivités**

**Dimanche 9 juin** : repas motos anciennes

**Samedi 22 juin** : vide grenier nocturne

**Samedi 29 juin** : feu de la Saint Jean

**Dimanche 7 juillet** : Journée famille

**Dimanche 14 juillet** : soupe au pistou

**Dimanche 28 juillet** : course de carrioles

**Du 15 au 18 août** : fête votive

**Jeudi 15 août** : aïoli

**Dimanche 25 août** : vide grenier



# Les infos...

## ► Site internet

**V**ous accédez à toutes les informations utiles sur l'administration de la commune.

Vous pouvez aussi découvrir les nouvelles quotidiennes de Vaugines, consulter les coordonnées des associations ou encore télécharger divers formulaires pour vos démarches administratives.



[www.vaugines.fr](http://www.vaugines.fr)

## ► Précipitations

**A** l'attention des jardiniers.

Le printemps tarde à arriver, mais le mois de mai pluvieux sera de bonne augure pour notre végétation et nos sources...



400 mm depuis janvier !

## ► Aide aux personnes âgées

**V**ous cherchez un soutien, des renseignements.

Vous avez plus de 60 ans ou vous êtes un aidant familial et le quotidien devient compliqué.

Vous avez un ami, un voisin qui rencontre des difficultés.

Des aides au maintien à domicile aux clubs de loisirs, le **CLIC Soleil'Age** est là pour vous renseigner, vous orienter.

**S**i vous ne pouvez pas vous déplacer, nous venons à votre domicile pour l'évaluation de vos besoins.

Nous intervenons sur les cantons de Pertuis et Cadenet.

Le **CLIC Soleil'Age** est un service gratuit, pour tout renseignement vous pouvez nous contacter: Tél. **04 90 08 87 64**

## ► Joies et peines

### NAISSANCES

Lylou BREMOND née le 22 avril 2013

Directeur de la publication : Philippe AUPHAN

Impression : Mairie de Vaugines

Rédaction : Ghislaine BRUNIER - Corinne LE BRUN-FREDDI - Charles Denis LEVY-SOUSSAN



# ► Réglementation du feu

## ⇒ Vous êtes *ni propriétaire ni occupant*

### Il est interdit par tout temps

- ◆ de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 m des bois et forêts et terrains assimilés.
- ◆ De fumer à l'intérieur des bois ainsi que sur les voies qui les traversent ou les bordent.
- ◆ de jeter des objets en ignition sur ces mêmes bois et sur leurs abords.
- ◆ D'incinérer des déchets verts



## ⇒ Vous êtes *propriétaires ou occupant*

Incinérations possibles, selon les périodes uniquement si les déchets verts sont générés ou liés

- ◆ Directement liés à l'exploitation agricole
- ◆ À la gestion forestière
- ◆ À une obligation de destruction par brûlage au titre de la prophylaxie
- ◆ À une obligation légale de débroussaillage au titre du code forestier (pour ceux à moins de 200 m des bois).

### **Vous êtes à moins de 200 m de bois ou forêts et vent de moins de 40 km/h**

Janvier / février	1er mars /15 avril	16 avril / 31 mai	1er juin / 15 oct.	16 oct. / 31 décem.
possible	Sauf dérogation préfectorale	possible	Sauf dérogation préfectorale	possible

**Interdit si vent de plus de 40 km/h ou épisode de pollution atmosphérique**

## ⇒ Vous êtes *exploitant agricole*

### **Vous êtes à moins de 200 m de bois ou forêts et vent de moins de 40 km/h**

**De janvier à décembre**

**Incinération possible**

**Les exploitants agricoles sont autorisés à incinérer des végétaux sur pied à plus de 400 m des bois et assimilés sous réserve de tout mettre en œuvre pour rester maître de la situation (marge de sécurité et pouvoir éteindre si nécessaire)**

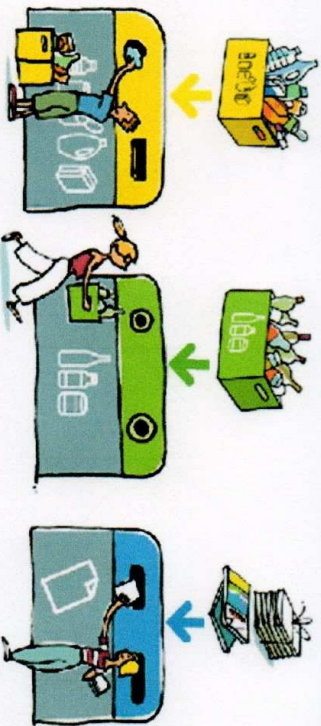
**Interdit si vent de plus de 40 km/h ou épisode de pollution atmosphérique**

### **Dans tous les cas**

- Débroussailler (5 m au moins) ou désherber les abords de la zone pour éviter toute propagation.
- Procéder à l'allumage après 8 h et à l'extinction totale avant 16 h 30.

# ► Déchèterie

## Le Point Recyclage NE JETONS PLUS SANS TRIER !



Respectez les consignes de tri et ne déposez rien au pied des conteneurs.

### Emballages ménagers recyclables

Jeter les emballages avec leurs bouchons, inutile de laver les emballages, bien les vider est suffisant.

**Ne pas jeter :** sacs plastiques, films plastiques, petits emballages de produits laitiers (yaourts, crème fraîche...) barquettes polystyrènes, couches culottes, emballages sales (pizza...), cartons volumineux..

### Verre

**Ne pas jeter :** ampoules et halogènes, vaisselle, faïence et porcelaine, pots de fleur, miroir, vitres..

### Journaux-magazines- revues

**Ne pas jeter :** sacs plastiques, films plastiques de suremballage de journaux, papiers salis ou gras

## Jeter en déchèterie, où et quand ?

La déchèterie de Vauguines est située sur la D 45, en face la carrière Bergier. Au croisement de la D45 et de la D27, prendre la D 45 vers Vauguines. La déchèterie est à droite 100 m après le croisement.

La déchèterie de Lauris est située derrière les Services Techniques du village, au croisement de l'avenue Philippe de Girard, de la route touristique de Puget et de la D 61 vers Roquefratrache.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Déchèterie Vauguines	09h00/16h00	09h00/16h00	09h00/16h00	09h00/16h00	09h00/16h00	09h00/16h00	09h00/12h00
Déchèterie Lauris	Fermé	13h30/16h00	13h30/16h00	Fermé	13h30/16h00	13h30/16h00	Fermé
Dépôt Puyvert	09h00/12h00	09h00/12h00	09h00/12h00	09h00/12h00	09h00/12h00	Fermé	Fermé

## DÉPÔT DE GRAVATS



Le dépôt de gravats de Puyvert accueille les particuliers et les professionnels pour les déchets inertes de construction, de maçonnerie, les déblais.

Plastiques, bois, amiante, ferrailles sont refusés.

Ce service est payant au tarif de 5 € le m<sup>3</sup>.

## DÉCHETS VERTS



Une plateforme privée pour les déchets verts a été mise en place à Puget quartier Nouguieret. Elle accueille tailles de haies, tontes, souches etc.. Ce service est payant au tarif de 12 à 45 € le m<sup>3</sup> suivant le déchet.

Informations au 04 90 08 28 74 Protec Arbres.  
Dépôt ouvert : Lundi – Mardi – Jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00  
Mercredi et Samedi matin de 8h30 à 12h00

## DÉCHÈTERIE DE LAURIS



électro ménager et ampoules



cartons



## DÉCHÈTERIE DE VAUGUINES



électro ménager et ampoules



cartons



Les habitants de la Communauté de Communes peuvent porter **gratuitement** cartons, ferrailles, encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, téléviseurs, écrans, téléphones etc..) aux déchèteries de Vauguines et Lauris. Les déchèteries admettent également les déchets ménagers spéciaux, l'huile, les vêtements et les déchets recyclables admis dans les PAV (verre emballages, journaux..)

**Pour toute information appelez le 04 90 68 85 28 ou consultez le site [www.lesportesdauluberon.com](http://www.lesportesdauluberon.com)**

Encombrants (matelas, canapés, etc...) : ils peuvent être apportés en déchèteries ou collectés gratuitement en porte à porte uniquement le premier jeudi de chaque mois en **prenant rendez vous** avec la société SAROM 04 90 71 09 06

## ► Remerciements

"Une nouvelle vie pour les santons de l'église de Vaugines"

C'est grâce à l'aide précieuse de William Brouhot, vauginois passionné, que les santons de l'église retrouvent peu à peu leurs plus beaux atouts !

Issu d'une famille d'ébénistes reconnus, William a su faire perdurer la tradition familiale.... Venu s'installer avec son épouse, il y a quelques années à Vaugines, il s'est rapidement intégré à la vie de notre village.

Aujourd'hui, sa contribution bénévole dans la restauration des santons, travail de longue haleine, minutieux, permettra à chacun de pouvoir admirer de nouveau ces santons, symbole d'une belle tradition Provençale.

Willy fait partie du bureau de l'association "Les amis de l'église saint Barthélemy", qui à ce titre est très fière de présenter son action."

Quelques photographies pour témoigner du travail accompli.  
Grand merci à lui



## ► Départementale RD 45



A partir de début juin, le Conseil Général va débiter la 2ème tranche de travaux concernant le recalibrage de la RD 45.

La section concernée se situe entre le carrefour de la route de Lourmarin et la portion effectuée l'année dernière.

## ► Déchets verts

Depuis le 2 avril 2012, une plateforme de déchets verts est ouverte sur le site de Puget en Durance.

Un agent sur place aux heures d'ouverture est chargé de réceptionner, de contrôler la conformité, la nature, et la provenance des déchets, car tous déchets autres que déchets verts seront refusés.

Cette plateforme est accessible aux administrés de la Communauté de Commune du Luberon, aux mairies, et aux professionnels ayant leur activité sur lesdites communes.



Désignation	Tarif au m3
Déchets verts	19 €
Branches de bois	20 €
Déchets taille haie	20 €
Feuilles	20 €
Gazon	25 €
Broyats	12 €
Souches d'arbres	45 €
Terre	12 €
Gravats	35 €

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 12h - 14h 17h  
mercredi, samedi : 9h 12h

### Pour tous renseignements complémentaires

Veillez consulter en mairie de Vaugines le règlement intérieur de la plate-forme de stockage de déchets verts sur la Commune de Puget sur Durance

# ► Protection de la Chevêche d'Athéna

## *Une chouette emblématique de nos campagnes*

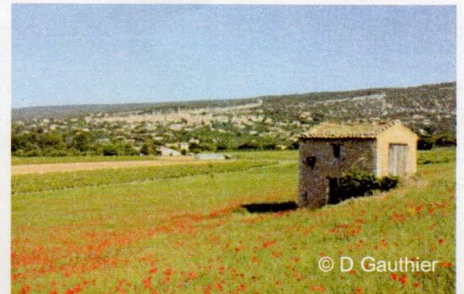


La Chevêche d'Athéna est un petit rapace nocturne qui vit près des hommes. Sa présence est un bon indicateur de l'évolution des milieux agricoles. Au printemps 2012, le Parc naturel régional du Luberon et la Ligue de protection des oiseaux ont mené une campagne de recensement de cette chouette sur le territoire de la Réserve de biosphère Luberon-Lure. Plusieurs observateurs ont ainsi effectué des écoutes nocturnes pour dénombrer et localiser les couples nicheurs de chouettes dans les communes afin de connaître l'évolution des effectifs.

### **La Chevêche d'Athéna, une espèce caractéristique des paysages agricoles traditionnels**

La Chevêche - ou *Machotte* en provençal - est encore assez répandue en France mais ses effectifs ont connu une baisse de l'ordre de 50% depuis les années 1960, à cause de la destruction de son habitat et de l'usage de pesticides.

Pour nicher, cette petite chouette est étroitement tributaire de la présence de cavités, offertes par les vieux arbres (qu'il est important de conserver), et par les vieilles bâtisses et les cabanons. Lors de la rénovation du bâti rural ancien, les propriétaires devraient donc conserver une cavité discrète ou placer un nichoir de remplacement permettant à la chouette de se reproduire.



### **Les résultats 2012 : 1 383 points d'écoute nocturnes à l'échelle régionale !**

Le recensement a été réalisé sur la même période dans les Parcs naturels régionaux des Alpilles et du Verdon, la Réserve de biosphère du Mont-Ventoux et le grand site de la Sainte Victoire. 125 participants ont sillonné les secteurs agricoles de 146 communes, et la présence de la Chevêche a pu être confirmée sur 91 communes avec 594 mâles chanteurs recensés, soit plus de 40% de la population régionale connue de l'espèce.

**Dans la commune de Vaugines, ce sont 4 points d'écoute qui ont été réalisés, permettant de recenser 6 individus, dont 5 mâles chanteurs.**

Pour connaître tous les résultats commune par commune, vous pouvez consulter le lien suivant : <http://paca.lpo.fr/protection/conservation-cheveduluberon/cheveche-documentationpaca> ou [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr).

S'intéresser à la Chevêche pour maintenir sa présence dans nos campagnes, c'est défendre un cadre de vie sain et une agriculture respectueuse de l'environnement. Cette enquête sera reconduite tous les quatre ans, afin de constituer un indicateur permettant d'évaluer l'évolution de la biodiversité dans les milieux agricoles.

#### **Pour tout renseignement :**

Parc naturel régional du Luberon  
BP122 84404 Apt Cedex  
[aline.salvaudon@parcduluberon.fr](mailto:aline.salvaudon@parcduluberon.fr)  
ou 04 90 04 42 00



PACA

*Un projet soutenu par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Conseils généraux des Alpes de Haute-Provence, Vaucluse et Var.*

# A votre service..

## ► Restauration



**HOSTELLERIE du LUBERON**  
et son Restaurant LA TABLE  
M. RENAUDIN Bruno - 383 Cours Saint Louis  
Tél : 04 90 77 27 19 - Fax : 04 90 77 13 08  
<http://www.hostellerieduluberon.com>  
[hostellerieduluberon@hostellerieduluberon.com](mailto:hostellerieduluberon@hostellerieduluberon.com)

**Frédéric CORNILLON**  
La tarto dou Leberoun  
Sur les marchés  
Tél : 06 76 57 73 45  
[fred.cornillon@yahoo.fr](mailto:fred.cornillon@yahoo.fr)

**Pizzeria l'Origan**  
Place de la mairie  
04 90 77 11 08

**L'Air Culinaire** - Laure Argand  
Cuisine à domicile  
Tél : 04 90 77 02 11 - 06 04 65 45 53  
[www.lairculinaire.fr](http://www.lairculinaire.fr)

**André CHAULLIER**  
Agriculteur biologique  
Samedi matin à Vaugines  
L'écluse - allée de l'église

**Michel ISOUARD**  
Agriculteur biologique  
AMAP  
04 90 68 20 73

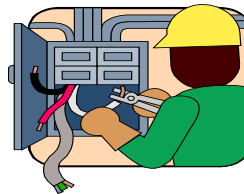
**Tristan RIQUE**  
Agriculteur biologique  
Samedi matin Cadenet  
Paniers à réserver  
Tél: 06 28 05 91 45

**Rôtisserie** - marchés et épicerie  
Poulets, Paëlla sur commande  
Tél : 06 76 72 03 83  
[gillesfernandes@hotmail.fr](mailto:gillesfernandes@hotmail.fr)

**"La Vauginoise"**  
Épicerie-boulangerie-pâtisserie  
202 Cours St. Louis  
Tél. 04 90 07 77 96

**Pâtisserie d'Antan**  
Production à Vaugines  
Tél : 06 28 41 45 73

## ► Les artisans



**Christophe BREMOND**  
Électricité Générale  
Énergie Renouvelable, Agent Calipv  
Domotique Système Tebis Agrée Hager  
Tél/Fax : 04 90 77 13 24  
Port : 06 11 54 59 92  
[elecbrem@free.fr](mailto:elecbrem@free.fr)

**Entreprise CHAULLIER**  
Chauffagiste, Électricien  
Entretien, Dépannage,  
Installation  
Chemin de Vaunières  
Tél/Fax : 04 90 09 12 05  
Port : 06 22 79 12 99

**Christophe RAMEAUX**  
Rameaux Services  
Plomberie - Sanitaire - Électricité  
Chauffage - Énergies Nouvelles  
Tél : 04 90 09 89 26  
Port : 06 24 31 39 68  
[info@rameauxservices.com](mailto:info@rameauxservices.com)

**JQ PEINTURES**  
Tous travaux, intérieurs, extérieurs  
2, rue de la Fontaine - 84160  
06 59 58 08 91 - 09 53 02 33 27  
[jq.peinture@hotmail.fr](mailto:jq.peinture@hotmail.fr)

**PCFR**  
**Piscine sur pilote automatique**  
Les Banquets  
84160 VAUGINES  
Tél : 04 90 07 49 09  
Fax : 09 57 26 49 12  
e-mail : [info@poolcop.fr](mailto:info@poolcop.fr)

**Christian LIGER**  
Espaces verts, taille, élagage  
Tél : 04 90 77 12 06  
Port : 06 13 01 52 76

**Serge LATIL**  
Élagage, débroussaillage  
Espaces verts  
51 Place de la Mairie  
Tél : 04 90 77 16 94  
Port : 06 83 35 17 37

**LUXOGENE - Jessica BARAFFE**  
Service de nettoyage  
06 46 25 30 62 [luxogene@gmx.fr](mailto:luxogene@gmx.fr)

**Stephan Nicolas Vollmer**  
Architecte  
77 rue des grottes  
[Energieinfo@mac.com](mailto:Energieinfo@mac.com)

**David PACIOTTI**  
Plâtrier – Façadier  
06 84 63 25 39

**Nicolas PACIOTTI**  
Électricien  
06 09 69 92 26

**Mathieu PACIOTTI**  
Carreleur  
06 25 08 17 60

## ► La santé



**Isabelle CHOQUARD**  
Médecine Générale  
Homéopathie  
293 Rue des Grottes  
Tél : 04 90 09 05 20

**Isabelle BERTHET**  
Infirmière  
131 rue de la Fontaine  
Port : 06 87 55 18 74  
tatazizou@hotmail.fr  
isabelle-berthet@wanadoo.fr

**Bernard LE BRUN-FREDDI**  
Ostéopathe D.O  
Chemin du mont Senis  
Tél : 04 90 77 10 26  
Port : 06 09 34 81 45

**Claire PACIOTTI** 06 30 86 82 14  
**Céline BOUZE** 06 25 16 74 96  
Cabinet Infirmier  
99 rue de la Fontaine

## ► Divers

**CARRIERE BERGIER**  
**SARL BERGIER FRERES**  
La grande Garrigue  
Tél : 04 90 68 01 40  
Bureau : 04 90 68 00 48  
Fax : 04 90 68 08 24

**Sophie LAURE**  
Coiffure à Domicile  
Tél. 06 42 22 04 71  
Sur RDV du lundi au Samedi

**Gérard WEINER**  
Pépinière de Vaugines  
Chemin du mont Senis  
Tél : 04 90 68 15 59  
Sur Rendez vous Botanique

**Frédérique ANGELETTI**  
**Psychologue du travail**  
Bilans de compétences  
Chemin de Vaunières - 84160  
04 90 08 33 68 - 06 09 69 49 78  
frederique\_angeletti@hotmail.com

**TAXI Cucuron / Vaugines**  
Rue de la mer 84160 Cucuron  
Transport médical assis  
06 17 92 17 10  
04 90 77 11 77  
taximorra@gmail.com

**Frédérique ANGELETTI**  
**Créatrice**  
Boutique en ligne  
Atelier chemin de Vaunières - 84160  
04 90 08 33 68 - 06 09 69 49 78  
Blog : www.fredtouch.net

**Cheval Enjeu Équitation**  
www.cheval-enjeu.fr  
Nicole : 06 87 55 42 09

# Bonnes vacances



*L'équipe municipale*